



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

L' Histoire Du Iansenisme; Contenant Sa Conception, Sa Naissance, Son Accroissement, Et Son Agonie

Bourg, Moïse du

A Boverdeavx

3. §.

urn:nbn:de:hbz:466:1-37094

Apostolique; nous desirans d'apporter un remede convenable à ce mal, qui sert de scandale à toute la Republique Chrestienne, & va au detrimement de la foy Catholique. . . . de nostre propre mouvement, certaine science, & plenitude de puissance Apostolique: deffendons par ces presentes, & voulons que soient prohibés, & deffendus, tant le liure susdit nommé Augustinus, contenant des articles, opinions, & sentences reprouuées, & condamnées par nos Predecesseurs, ainsi qu'il nous a paru: comme aussi les autres ouvrages, cy-dessus mentionnées. Il cote en suite les liures qui ont esté publiés pour la deffence de celuy de Iansenius. Et ces deffenses sont sous peine d'Excommunication, qu'on encourra par le fait mesme, & autres; & enfin de l'indignation de Dieu tout puissant, & de ses Apostres St. Pierre, & St. Paul, dont l'absolution est reservée au Pape.

3. §.

CE coup de tonnerre venu du Vatican, estonna bien à la verité les Iansenistes, mais n'abatit pas toutes-fois leur obstination. Au contraire ils se roidirent d'avantage dans leurs sentimens, & s'éforcerent de destruire, & de decrediter cette Bulle par mille inuentions, en parlant en preschant, en enseignant, en imprimant quantité de

livrets contre sa verité, ou contre sa justice, ou contre son autorité: Ce qui obligea le Pape Urbain VIII. non seulement de condamner ces livres, comme il se voit, par plusieurs decrets de l'Inquisition: mais encore d'escrire quantité de Brefs, à divers Prelats, pour confirmer la verité de sa Bulle, & en commander l'exécution.

Ce que fit encor Innocent X. son successeur qui expedia jusques à vingt-cinq Brefs sur ce mesme sujet, auant que de condamner d'Hereſie par vne autre Bulle, comme nous dirons bien-toſt, cinq propositions extraites de ce mesme liure de Iansenius. Il implora mesme l'assistance du bras ſeculier en Flandres, escriuant à l'Archiduc Leopold Gouverneur des Pais-Bas pour le Roy Catholique, afin d'obtenir qu'il l'employast à faire obseruer la Bulle de son Predecesseur: ce que l'Archiduc executa ſoigneusement dans vne Ordonnance qu'il publia, par laquelle il puniſſoit de banniſſement, & de groſſe amende pecuniaire tous ceux qui ſeroient conuaincus d'auoir reſte, ou violé cette Bulle, jusques aux Religieux, dont les Superieurs payeroient l'amende taxée pour leurs inferieurs refractaires, au cas qu'ils y euſſent conuié.

Et

DV IANSENISME. 41

Et mesme l'Inquisiteur general d'Espagne, donna vne Ordonnance par laquelle il commandoit à tous les sujets du Roy Catholique de recevoir, & d'obeir à ladite Bulle d'Urbain VIII. en date du 22 Fevrier 1644.

En suite de tout cela, elle fût receuë, & publiée en la plus grande partie des Dioceses de Flandres, comme à Namur le 21 Avril 1646. à Anuers le 10 May 1646. & ailleurs. Elle fût aussi receuë par douze Docteurs de l'Vniuersité de Louvain en Decembre l'an 1643. & en l'Vniuersité de Doüay le 27 Iuillet 1648. Et nonobstant Fromondus (qui en execution de la priere que luy avoit faite Iansenius par son testament, avoit fait imprimer son liure) eut bien la hardiesse de publier vn escrit sous le nom de Fulgentius, contre les Docteurs de Theologie en cette Vniuersité de Doüay, sur ce qu'ils auoient receu la Bulle d'Urbain VIII. qui cōdamnoit le liure de Iansenius. Comme aussi quelques refractaires de Louvain eurent l'insolence de publier vne lettre en date du 15 Mars 1644. contre ceux de l'Vniuersité de Paris qui avoient receu la mesme Bulle d'Urbain VIII. le 15 Ianvier 1644. Neantmoins la plus grande partie de ces autentas fût là reprimée par

Colonne

la conspiration de l'autorité seculiere avec
l'Ecclesiastique.

4. §.

IL n'en fût pas de mesme en France : où les
Esprits se donnerent beaucoup plus de li-
berté pour rejeter cette Bulle, & pour sou-
tenir Iansenius, & il se trouua quantité de
François assez dénaturez pour deffendre tant
la personne de Iansenius, l'ennemy déclaré
de leur patrie, & de leur Prince, par des
Apologies reïterées; comme sa doctrine,
par plusieurs liures qu'ils imprimoient in-
cessamment au Port Royal, où ils auoient
vne Imprimerie à leur discretion. Ce mona-
stere de Religieuses au voisinage de Paris, que
l'Abbé de S. Cyran auoit gouvernées durant
sa vie, fût le port où se rendirent apres sa
mort la plus part de ses disciples, & il fut
comme le seminaire des Iansenistes; dont les
plus considerables estoïent Messieurs Arnaud
d'Andilly, & le Docteur son frere, leur sœur
estant aussi Superieure dudit Monastere, &
Monsieur le Maistre Aduocat au Parlement
de Paris, & quelques autres personnes de
condition, & de lettres, sur tout versés en
la lecture des Peres, & qui auoient la plume
bonne pour écrire en François, qui s'estoïent
rangés aueuglement sous la conduite de